



## Caf depart d'un enfant chez son papa

Par **sandrine14200**, le **30/06/2010** à **10:22**

Bonjour,

Voila, pour des raisons financiere je n'ai pas declaré a la CAF que ma fille de 13 ans etait repartie chez son papa.(j'en ai 2 encore a la maison)

Je voudrai le faire aujourd'hui etant en fin d'annee scolaire, mais pour les impots elle a etait declaree chez son papa pour les 2 partis est ce je risque de me attraper ? E t qu'est que je risque si tel est le cas ?

Merci a vous de m'aider